



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Numéro du produit MCC-HDD19A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur MICROCARE EUROPE BVBA
VEKESTRAAT 29 B11
INDUSTRIEZONE 'T SAS
1910 KAMPENHOUT, Belgium
Phone +32.2.251.95.05
Fax +32.2.400.96.39
EuroSales@MicroCare.com

Fabricant MICROCARE U.K. LTD
SEVEN HILLS BUSINESS CENTRE
SOUTH STREET, MORLEY
LEEDS, WEST YORKSHIRE, UK LS27 8AT
Tel: +44 (0) 113 3609019
mcceurope@microcare.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INFOTRAC 0 805 08 90 17 (FRANCE)
1-352-323-3500 (from anywhere in the world)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Environnement Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Physicochimique

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Le gaz ou les vapeurs déplacent l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant).

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

RCH001a Réserve aux installations industrielles.

Contient

TRANS-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-DICHLOROETHYLENE)

Mentions de mise en garde supplémentaires

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|----------------------|--|
| TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE) | | 30-60% |
| Numéro CAS: 156-60-5 | Numéro CE: 205-860-2 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120093504-55-0003 |
| Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 Aquatic Chronic 3 - H412 | | |

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

| | | | |
|--|----------------------|--|---------------|
| 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane) | | | 10-30% |
| Numéro CAS: 138495-42-8 | Numéro CE: 420-640-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119446695-28-0000 | |
| Classification Aquatic Chronic 3 - H412 | | | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

Composition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques. |
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Difficulté à respirer. Irritation des voies respiratoires supérieures. Irritation sévère du nez et de la gorge. |
| Ingestion | Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. |
| Contact cutané | Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. |
| Contact oculaire | Irritation des yeux et des muqueuses. Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. |
| Produits de combustion dangereux | Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement. |
|--|--|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. |
|------------------------------|---|

6.4. Référence à d'autres rubriques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Référence à d'autres sections | Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. |
|--------------------------------------|---|

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|-----------------------------------|--|
| Précautions d'utilisations | Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. |
|-----------------------------------|--|

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--------------------------------|--|
| Précautions de stockage | Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. |
|--------------------------------|--|

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|---|--|
| Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2. |
| Reference to other sections. | Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). |

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants ACG = Norme Américaine (USA).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



| | |
|--|---|
| Contrôles techniques appropriés | Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante. |
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact. |
| Mesures d'hygiène | Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Protection respiratoire | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque intégral. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Aspect | Liquide limpide. Aérosol. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Légère. Ether. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 39°C/102°F @ 101.3 kPa |
| Point d'éclair | Le produit n'est pas inflammable. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 13 %(V) Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 5.5 %(V) |

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

| | |
|--|--|
| Autre inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable. Distance d'inflammation de l'aérosol: none at 0.0 cm |
| Pression de vapeur | 55.3 kPa @ 25°C |
| Densité de vapeur | 3.7 |
| Densité relative | 1.27 |
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | 0.3 g/100 g eau @ 20°C Légèrement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Inconnu. |
| Commentaires | Aérosol. |

Global Warming Potential (GWP)

Surface tension

9.2. Autres informations

| | |
|--|---|
| Indice de réfraction | Pas d'information disponible. |
| Taille de particules | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire | Pas d'information disponible. |
| Volatilité | 100% |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatil | Ce produit contient au maximum 1080 g/l de COV. |
| Heat of vaporization (at boiling point), cal/g (Btu/lb) | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Conditions à éviter Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Métal fritté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Hydrocarbures halogénés. Fluorure d'hydrogène (HF). Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 19,05

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Toux. Difficulté à respirer.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Symptômes Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.

Informations toxicologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 7 902,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 7 902,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Données sur l'animal Légèrement irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Information du fournisseur. Lapin 500 mg 24 hours Provoque une légère irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas de données de test particulières disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un NOAEL Non disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 16 mg/l, 90 days

Organes cibles Système endocrinien Foie Reins Vessie Voie respiratoire

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 567 000,0

Espèces Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 567 000,0

Inhalation Les vapeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Le contact avec la forme liquide peut provoquer des engelures.

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 114,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 114,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin

Test sur modèle de peau humaine Absence de données.

pH extrêmes Non applicable. Non corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Cancérogénicité CIRC Non listé.

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Toxicité pour la reproduction

| | |
|--|---|
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux |
| Contact cutané | Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire. |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations écologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

| | |
|--------------------|--|
| Écotoxicité | Nocif pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
|--------------------|--|

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

| | |
|--------------------|---|
| Écotoxicité | Il est peu probable que la substance se dissolue dans l'eau en quantités suffisamment grandes pour avoir un effet toxique sur les poissons et les daphnies. |
|--------------------|---|

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 135 mg/l, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 220 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CL ₅₀ , 72 heures: 36.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata |

toxicité aquatique chronique

| | |
|--|--|
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | NOEC, 48 heures: 110,000 mg/l, Daphnia magna |
|--|--|

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 450 mg/l, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 980 mg/l, Daphnia magna |

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

toxicité aquatique aiguë

| | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 13.9 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
|---------------------------------|--|

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heures: 11.7 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 hours: >120 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Biodégradation Non facilement biodégradable.
Method: OECD Test Guideline 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

Coefficient de partage log Pow: 2.06

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Coefficient de partage Pow: 1.06

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

Coefficient de partage Pow: 2.7

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.

Informations écologiques sur les composants

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Le produit contient une substance ou des substances qui contribueront au réchauffement climatique (effet de serre).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

| | |
|---|--|
| Information générale | Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. |
| Méthodes de traitement des déchets | Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIMITED QUANTITY

Nom d'expédition (IMDG) UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

Nom d'expédition (ICAO) UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

Nom d'expédition (ADN) LIMITED QUANTITY

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe IMDG 2.2 LIMITED QUANTITY

Classe/division ICAO 2.2 LIMITED QUANTITY

Risque subsidiaire ICAO N/A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (IMDG) N/A

Groupe d'emballage (ICAO) N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-C, S-V

Code de consignes
d'intervention d'urgence N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Non applicable. Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

HEAVY-DUTY DEGREASER, AEROSOL

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|---|
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |
| Date de révision | 03/06/2021 |
| Révision | 62 |
| Remplace la date | 12/03/2018 |
| Numéro de FDS | AEROSOL - HDD |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.